

édito

Les fondamentaux APP : une première phase réussie !

La première phase du programme de travail APP 2003/2004 dont l'objet était de conduire, dans l'ensemble du réseau, une réflexion sur les fondamentaux APP, s'est achevée le 5 mars 2004 par la réunion du comité de validation national. Toutes les régions, selon des modalités propres à chacune, ont apporté leur contribution dans le cadre de la démarche proposée. En tout, 405 APP (sur 458 actifs début 2004), 1500 personnes principalement issues des APP (coordonnateurs, formateurs, représentants des « supports »), ont été associés à la réflexion, soit au niveau local, soit au niveau régional. Les fiches de synthèse régionale produites ont permis la rédaction, par Algora, d'un document de synthèse nationale. Destiné aux comités de suivi et de validation, il a permis d'étayer les débats en éclairant les points de consensus et les questions en suspens.

Le niveau de participation élevé des APP démontre la volonté du plus grand nombre d'être associé à la construction du devenir des APP. Si rien de ce qui fonde les APP aujourd'hui n'est remis en cause, la nécessité d'aménager, de reformuler, de clarifier, de préciser certains aspects des principes actuels, ressort à la lecture de l'ensemble des fiches. Le processus de validation n'étant pas encore complètement achevé, il est trop tôt pour donner davantage de précisions. Par contre, la synthèse nationale est d'ores et déjà accessible sur le site www.app.tm.fr, rubrique « Programme de travail APP ».

La seconde phase du programme de travail se déroulera entre avril et juin 2004. Elle portera sur l'écriture d'une charte qualité et la définition d'indicateurs permettant de mesurer l'activité APP et son impact sur les publics et les territoires.

Chaque région va être invitée, sur la base du volontariat et selon les modalités qu'elle choisira, à travailler à partir de documents proposés par Algora. Il est prévu que cette phase s'achève fin juin 2004, après la remise des outils produits au comité de validation national, qui donnera son avis sur l'ensemble : cahier des charges APP, charte qualité et indicateurs.

Un grand merci à tous les contributeurs, APP, partenaires et, en particulier, aux chargé(e)s de mission APP au sein des DRTEFP qui ont largement contribué à la réussite de cette première phase.

Contact : Michel Tétart – michel.tetart@app.tm.fr

Tous les outils et les informations sur le programme de travail APP 2003/2004 sont accessibles sur le site www.app.tm.fr

2003 : 196.154 personnes formées au sein des 460 APP !

Depuis le 1^{er} mars, les données statistiques de l'année 2003 des APP sont définitives. Plus de 5000 personnes supplémentaires ont été formées au sein des APP par rapport à 2002. Cette progression significative est essentiellement due à l'accroissement du nombre de publics demandeurs d'emploi présents dans les APP. Le nombre d'heures réalisées au cours de la même année est de 12 970 585, soit une diminution de près de 400 000 heures par rapport à 2002. L'Etat a financé pour sa part 40,5 % des heures, les régions 24 %.

D'avantage de publics accueillis, moins d'heures financées, en toute logique la durée moyenne de formation par personne diminue. Elle s'établit à 79 heures en 2003, contre 84 heures l'année précédente. Les données, une fois complétées par celles du suivi entre 3 et 6 mois, feront l'objet d'une analyse plus complète dont les résultats seront publiés dans le « bulletin spécial statistiques APP », à paraître début juillet 2004.

NOUVEAU

Une liste de diffusion (*) pour les formatrices et formateurs APP sur le site www.app.tm.fr : un nouveau moyen pour les formatrices (eurs) et l'équipe APP d'échanger facilement sur leurs pratiques pédagogiques.

Pour s'inscrire : cliquer sur le lien « liste de diffusion formateurs », remplir le formulaire proposé et l'envoyer.

Chaque formateur recevra un mél de confirmation avec l'intitulé de la liste.

A ce jour, plus de 40 inscrits.

(*) Une liste de diffusion permet à chacun de ses membres d'écrire un message à tous les autres. Cette liste n'est pas "modérée", et peut donc être adaptée à l'usage de chacun.

SOMMAIRE	Éditorial	1
	Les tribulations de Gianni en APP	2 et 3
	En région : APP de Cognac et de Sedan..	4 et 5
	PARE-PAP	6 et 7
	Boîte à outils	7
	Brèves	8

Contexte de l'écriture collective des tribulations de Gianni en APP, par les APP de Haute Normandie

Si, selon l'adage, "écrire, c'est penser deux fois", écrire en collectif, c'est très certainement "penser mille fois !". La complexité de l'activité APP est difficile à mettre en lumière (1). L'équipe d'animation nationale des APP a déjà publié diverses productions telles que "Paroles d'apprenants" ou "Paroles de formateurs" ou encore "Paroles d'experts" (2). L'originalité de ces écrits collectifs est de se positionner de l'intérieur. De plus, grâce à Gianni, une double lecture, sans trop de jargon, de l'activité de l'APP est possible : d'abord le déroulement linéaire du parcours d'autoformation accompagné dans chacun des APP (avec les interrogations, les doutes, les difficultés matérielles, les progrès, les certitudes, etc ...) puis une lecture sur des thématiques originales, propres aux APP, qui surgissent en parallèle autour de la pédagogie personnalisée, avec les itinéraires singuliers, le projet central, apprendre à (mieux) apprendre avec soi et avec les autres. Les ateliers d'écriture pour les apprenants sont une pratique assez courante au sein du réseau des APP (3). Elle permet souvent un travail de reconnaissance de chacune des personnes, élément clé dans l'implication de l'apprenant dans sa formation. Ce qui est vrai pour les apprenants semblent aussi pertinent pour les "appreneurs" !

Ces écrits résultent aussi d'une réelle et ancienne pratique de travail en réseau. Depuis plus de dix ans, les coordonnatrices (eurs) de Haute-Normandie avaient déjà l'habitude d'échanges thématiques réguliers. Dans cette lignée, cet atelier d'écriture collective a pu bénéficier d'un niveau de confiance réciproque propice à cette prise de risque que représente l'écriture partagée de pratiques professionnelles.

Le genre de Gianni : en APP, il aurait dû être féminin ! Sans vouloir contester la "paternité littéraire" de Gianni à Philippe Meirieu, la répétition des onze parcours de Gianni, original à chaque fois par le simple fait qu'il change d'âge et de contexte dans les onze APP, pourrait laisser croire que les hommes fréquentent majoritairement les APP. Ce n'est pas le cas ! Les statistiques mensuelles, cumulées au plan national sur 2003, montrent que les femmes représentent plus de 75% des publics accueillis et formés en APP...

En juin 2002, la Direction Régionale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle de Haute Normandie lançait un appel d'offre régional de professionnalisation des équipes pédagogiques du réseau des Ateliers de Formation de Base (AFB pour la lutte contre l'illettrisme, uniquement) et du réseau des Ateliers de Pédagogie Personnalisée (APP). L'objectif de cette formation était de renforcer les compétences des équipes pédagogiques pour les aider, d'une part, à mieux formaliser leur pratique professionnelle et, d'autre part, à développer ou renforcer des pratiques nouvelles de type Formation Ouverte et à Distance (FOAD) en APP. Pour cela, la DRTEFP a mobilisé une ligne financière du contrat Etat-Région, associé à des fonds du FSE, et s'est appuyée, pour élaborer cet appel d'offre, sur Bénédicte Pinot, responsable du pôle d'animation régionale des APP, basé au sein du CREFOR-EREF (4).

Algora fut retenu pour mettre en oeuvre l'action de formation de formateurs APP qui s'est déroulée entre novembre 2002 et juin 2003.

L'idée première de la DRTEFP était d'accompagner les équipes dans la mise en place de pratiques innovantes de type FOAD, autrement dit de passer d'une logique d'individualisation de la formation à une logique d'individualisation à distance où la présence physique du formateur n'est plus un passage obligé pour le déroulement du parcours d'autoformation accompagné de l'apprenant. Cinq des six modules de cette formation de formateurs portaient sur cet enjeu majeur. Le sixième module était centré sur la formalisation des pratiques mises en oeuvre dans les APP depuis plus de quinze ans. Avant de se lancer dans l'innovation, il est, en effet, apparu sage et fertile de se ré-interroger sur les fondamentaux de la pédagogie personnalisée des APP. Ce retour sur les bases APP, via un travail d'écriture collective accompagné par Frédéric Haeuw, a donné lieu à la publication du livre : **"Les tribulations de Gianni en APP"**.

L'intérêt de ce détour ou de ce retour réside en la formalisation d'un discours "vérité" pragmatique des acteurs.

Trop souvent, les formations de formateurs dans le champ de la FOAD mettent l'accent sur la technologie, les outils ou les ressources. Or, en APP ce qui prime, c'est l'organisation dans laquelle les apprenants et les formateurs vont pouvoir instaurer des relations favorisant le travail d'autoformation accompagnée. Ce module **"se professionnaliser en formalisant ses pratiques"** a permis, semble-t-il, d'établir un équilibre, au sein de ce cycle, entre deux approches complémentaires pour la FOAD (5) : celle de la médiatisation des ressources (vision techniciste de la formation) et celle de la médiation (vision humaine de la formation). A contrario, la lecture des différentes tribulations de Gianni dans chacun des APP donne assez peu de visibilité des pratiques FOAD existant aujourd'hui au sein des APP de Haute-Normandie ; soit ces pratiques n'existent pas à un niveau suffisant, soit les écrivains n'ont pas positionné volontairement Gianni dans cette logique de parcours de formation ouverte !

Ces écrits, originaux et précieux, soulignent à la fois la pertinence de l'action APP et, en même temps, sa fragilité. Dans un contexte mouvant où la régionalisation de la formation professionnelle est en train de se mettre en place, souhaitons que ce livre permette aux acteurs en charge du développement local ou d'aménagement des territoires d'optimiser la place et le rôle des APP, dans une concertation la plus étroite possible avec les acteurs locaux et régionaux du réseau des APP.

Jean Vanderspelden

(2) <http://app.algora.org/reseau/ressources/ressources.asp>

(4) Plus d'informations sur le site : www.crefor.asso.fr/eref/index.html

(1)-(3)-(5) : voir encadré page 3

Le 6 février 2004, au CREFOR, à Rouen... présentation de l'ouvrage "Les tribulations de Gianni en APP"

Bénédicte Pinot, responsable de l'animation des APP haut-normands, a reçu dans les locaux de l'Espace Régional Emploi Formation une cinquantaine d'invités venus assister à la présentation du livre de "Gianni". Le directeur régional au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle et son adjoint, des personnes du SGAR (Emploi-Formation et illettrisme), de la Préfecture de Seine Maritime et de l'Eure, du Service de formation continue de l'Université du Havre, de Centre Inffo, le directeur du CREFOR, Algora, les coordinatrices et formateurs des APP du réseau, et bien sûr, les auteurs du livre, étaient présents.

Le point fort de cette manifestation, très conviviale, fut la lecture par une comédienne d'extraits de parcours de l'apprenant Gianni, suscitant beaucoup d'émotions, pour les invités comme pour les auteurs, par l'évocation réaliste des différentes situations. Chacun des écrivains a exprimé aussi la richesse de l'exercice de cette écriture qui a pleinement répondu à leur demande de formation : "se professionnaliser en formalisant sa pratique". De nombreux témoignages de formateurs présents ont conforté la description fidèle de ce qui se passe dans un APP : l'interaction humaine forte qui s'instaure entre apprenants et équipe formative, le subtil jeu de passation de savoirs, dans le respect de chacun, ainsi que la difficulté de l'exercice... Les auteurs ont dédié leur livre.

Tout s'est terminé autour d'un "pot", très animé en discussions et échanges et l'expression du plaisir certain que tous avaient eu à vivre un événement de qualité.

Christiane Oger

Contact : benedicte.pinot.app@crefor.asso.fr

"Les tribulations de Gianni en APP" est édité et vendu par Centre Inffo au prix public de 21,10 euro TTC. Un prix spécial est fait aux APP qui peuvent le commander en retournant le bon de commande attaché à la fiche d'abonnement 2004 ou par tout autre moyen.

Sont également en ligne sur le site www.app.tm.fr "Les livres sur les APP", rubrique "Information et publication".

(1). "Les Ateliers de Pédagogie Personnalisée ou l'auto-formation accompagnée en actes", ouvrage collectif, coordonné par Ph. Carré et M. Tétart, édité aux éditions l'Harmattan en janvier 2003.

(3). Le roman "Ton sur Ton" conçu par les apprenants des onze APP de Haute Normandie dans le cadre de l'opération nationale "APP en résonance" en 2002. Voir site : http://app.algora.org/present/roman_hn/roman-ton-sur-ton.pdf

(5). Une autre écriture praticienne a été élaborée en région Rhône Alpes. Coordinée par l'Espace Formateurs de Lyon, elle donne un éclairage complémentaire sur l'émergence des pratiques FOAD, en particulier, dans les APP de Rhône Giers et d'Oyonnax : "Collection Champ contre Champ : regards croisés sur des pratiques de formation ouverte et à distance" - juin 2003.

Voir www.espace-formateurs.org/ouvrage.



Les auteurs



Le public

L'APP de Cognac : ouvert au partenariat

Implanté dans une ville touristique, dominée par la mono-industrie du cognac, l'APP accueille un public reflétant les besoins locaux d'emploi. Il s'agit principalement du tourisme, des salariés des entreprises du cognac, entreprises familiales jusqu'à ces dernières années où l'on apprenait sur le tas, et dont la population vieillissante a besoin de se recycler ou de s'adapter à de nouveaux outils utilisant l'informatique. L'APP reçoit aussi des femmes d'artisans et d'exploitation agricole et répond aux demandes classiques. L'anglais est très demandé. Le jour de ma venue, tous les apprenants, une bonne vingtaine, partaient visiter une entreprise de Cognac, commentée en anglais par un guide, avec possibilités pour ceux-ci de s'exprimer et de poser des questions.

L'APP partage ses locaux avec l'organisme support, APEJ, Association Pour l'Emploi des Jeunes, qui assure l'accueil des deux structures dans un même espace ouvert, spacieux et clair. Le public est reçu et dirigé vers l'Atelier de Pédagogie Personnalisée ou vers les bureaux d'information. Un psychologue, attaché à APEJ, peut également être une aide pour un apprenant APP. Le public de l'un peut avoir besoin des services de l'autre. Chaque structure joue son rôle en poursuivant un objectif commun : l'insertion du public et le retour à l'emploi.

Dans l'APP, chaque formateur a son bureau. Deux salles sont équipées d'ordinateurs. **La coordonnatrice, Virginie Chabanais, a la responsabilité complète de la gestion de son APP : gestion pédagogique qu'elle partage avec l'équipe pédagogique (4 formatrices), gestion financière, calcul des coûts d'une formation, réponse à appel d'offre, avec proposition de devis, embauches, démarche pour la création de partenariats... Pour la coordonnatrice, avoir une vision**

globale de cette action est indispensable pour bien la gérer. Les apprenants sont également informés au cours de la réunion d'accueil, du statut de la structure et de ses financements.

Une action expérimentale, en partenariat avec l'AFPA, a démarré en janvier 2004. Elle semble bien partie pour être proposée aux autres APP de Poitou-Charentes. Lié par une convention avec l'AFPA, l'APP de Cognac offre un accompagnement méthodologique au cours à distance pour les stagiaires du CNEFAD à raison de 4 heures par semaine, le lundi, tout au long du parcours de formation. Cela se traduit principalement par une aide méthodologique et si nécessaire, par un soutien en mathématiques et en français. **Les formateurs APP ont travaillé avec les formateurs AFPA sur les modalités de fonctionnement de l'accompagnement (formation de 16 heures). Ils disposent de deux outils pour les aider : d'une part, une permanence téléphonique pour contacter les formateurs AFPA en cas de problème et, d'autre part, un site Internet proposant le suivi des activités de tous les stagiaires et la correction des devoirs.** L'APP se charge de collecter les productions et les renvoie au CNEFAD, régule le parcours de formation et indique éventuellement au référent AFPA si celui-ci ne convient pas à l'apprenant. L'AFPA paye 55 euro de l'heure formateurs, quelque soit le nombre d'apprenants présents à la formation. Douze stagiaires sont en ce moment en formation et le processus mis en place semble adéquat.

L'APP fait également de l'accompagnement aux stagiaires du CNED mais rencontre beaucoup de difficultés. Cette action se résume la plupart du temps à gérer certaines carences du CNED dans la gestion des dossiers du stagiaire (envoi de livres

non commandés, ou 3 mois après que la formation a débuté, erreur dans les fiches, etc). Pourtant Poitiers, ville phare du CNED, n'est pas loin ! La demande est la même pour les deux organismes de formation à distance : nécessité de trouver un appui présentiel pour améliorer l'efficacité et les résultats de ces formations. Pour cet APP qui n'a pas encore d'antenne à distance mais qui souhaite en implanter, cette nouvelle pratique de co-partenariat est riche d'enseignement.

Enfin, l'APP de Cognac, en association avec une dizaine d'APP de Poitou-Charentes et le GIP Qualité Formation de Poitiers, mènent, depuis septembre 2002, **une étude sur les coûts de production en APP.** Après un long travail de mise à plat du coût de chaque poste de l'APP, le groupe a élaboré un outil de gestion, composé de différents tableaux de bord permettant de gérer l'activité et de quantifier le prix de revient d'une formation selon le nombre d'apprenants. L'outil permet de faire une simulation des coûts pour une formation donnée, permettant ainsi de produire des devis fiables pour répondre à des demandes d'entreprises. Le mode d'emploi n'étant pas tout à fait finalisé, une information complète sera donnée dans un prochain bulletin des APP spécial "coûts APP"

Dans la micheline rouge cahotante année 30 mais artistiquement tagguée 2004, qui m'a ramené vers Paris, je me suis mis à rêver que beaucoup d'APP puisse fonctionner ainsi, appui constructif et mutuel entre l'APP et l'organisme support, réactivité et réponses adaptées aux demandes hétéroclites de formation, souplesse et rigueur dans la gestion de l'APP... et une convivialité du lieu qui fait dire qu'ici, "on Apprend Par Plaisir"...

Christiane Oger

Contact : Virginie Chabanais
app.cognac@app.tm.fr

L'APP de Sedan : une expérience de travail collaboratif à distance

L'APP de Sedan a accueilli en 2003 un groupe de 8 apprenants, de Charleville-Mézières et Sedan, dans le cadre de la réalisation du programme européen INTERREG III, volet formation à distance, concernant les régions de Wallonie et de Champagne-Ardenne. Ils ont participé à une expérience de travail collaboratif à distance avec un groupe de 10 stagiaires du FOREM belge de Charleroi (organisme de formation et Agence pour l'emploi).

150 km environ séparent l'APP de Sedan qui accueillait le groupe des Ardennes françaises du FOREM de Charleroi, lieu de travail du groupe wallon.

Cette première expérience transfrontalière, d'une durée de 100 heures, a permis à ces apprenants de réaliser une production commune en utilisant certaines technologies de l'information et de la communication (T.I.C.), essentiellement le courrier électronique et un espace collaboratif virtuel (e-communauté sur voila.fr).

Grâce à ces outils, ils ont vécu une expérience de "télé-travail" qui a débouché sur la finalisation d'un produit commun intitulé "La ballade des Charle..." Il présente un circuit touristique entre Charleroi et Charlevil-

le sous forme d'un livret en couleur et d'une présentation sur cédérom. Ce cédérom est mis à disposition du réseau Champagne Ardenne.

Durant 6 semaines, les contacts se sont multipliés, de part et d'autre de la frontière, en utilisant uniquement les T.I.C., pour réaliser un projet innovant sur le thème du tourisme transfrontalier, thème choisi le premier jour du démarrage de l'action par l'ensemble des apprenants : une rencontre en "présentiel" entre tous les apprenants le premier jour a été programmée à Charleroi pour faire connaissance et déterminer le thème général, une autre le dernier jour de l'action, dans les Ardennes françaises, à Chooz, pour présenter le produit finalisé aux différents partenaires impliqués.

Les principaux apports de cette formation au travail collaboratif à distance ont été, en plus de l'utilisation des techniques de l'information et de la communication, l'acquisition de compétences importantes pour des chercheurs d'emploi : travail en équipe, sur projet, de communication, d'organisation et de négociation, sans oublier la prise d'initiative, l'autonomie et la flexibilité.

Les formateurs de l'APP de Sedan impliqués dans ce dispositif, Marie

Mathilde Narbonne et Jean-Marie Raluy, se sont efforcés de rester discrets dans leur rôle d'accompagnateur pour laisser la plus grande liberté d'actions et de décisions aux apprenants. Ils sont intervenus uniquement pour répondre à des besoins ponctuels de formation (utilisation des fonctionnalités de l'e-communauté, conseils d'utilisation des appareils photo-numériques, etc.), pour formaliser, lors de chaque bilan hebdomadaire, les acquis des apprenants, et parfois, pour gérer les tensions qui pouvaient avoir lieu, sous la pression des impératifs de production dans des délais courts, entre les apprenants.

Ils avaient également pour mission de rester en contact permanent avec les responsables belges (en utilisant eux-aussi les TIC) pour faire le point sur l'avancement du projet et régler les problèmes organisationnels au quotidien. Cette action est reconduite cette année, avec les mêmes partenaires.

Contact : APP Sedan
Marie Mathilde Narbonne et
Jean-Marie Raluy
app.sedan@ardennes.greta.fr
app.charleville@app.tm.fr

Une interview de Catherine Barbaroux, déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle, sur la Société de l'information et de la formation tout au long de la vie : vers une nouvelle répartition des rôles Etat/Régions

Dans cette interview, C. Barbaroux répond à quatre questions, posées par le directeur d'Algora, sur le développement de la formation ouverte et à distance et la répartition des rôles entre l'Etat et la région dans le cadre de la décentralisation. Elle cite le travail engagé par les APP sur les fondamentaux pour un nouveau cahier des charges comme étant un moyen de préparer la transition "... ce travail me paraît significatif à cet égard : impulser, à l'échelle

d'un réseau national, une démarche vers la qualité, dans un souci de transparence accrue, ainsi qu'une garantie des services rendus, qui ne peut que faciliter leur reconnaissance par les conseils régionaux".

Article paru dans Inffo Flash n° 628, janvier 2004.

Le texte complet est en ligne sur le site www.algora.org
<http://ressources.algora.org/reperes/comprendre/articles/barbaroux.asp>

Nouvelles mesures de financement par les ASSEDIC dans le cadre d'un PARE-PAP (Plan d'Aide au Retour à l'Emploi - Projet d'Action Personnalisée)

Monsieur Voileau est chargé des relations extérieures à l'Assedic de Paris. Il a été contacté début février, afin d'explicitier les nouvelles dispositions prises par les ASSEDIC sur les aides à la formation, en région Ile de France et au niveau national.

Algora : *Depuis octobre 2003, de nouvelles mesures sur le financement des coûts de formation pour les entrées en formation ont été prises par les ASSEDIC. Pouvez-vous nous en donner les principales règles ?*

Mr. Voileau : pour rappel, le PARE a été mis en place pour les demandeurs d'emploi par l'ensemble des ASSEDIC, DOM compris, en juillet 2001. Depuis octobre 2003, les prises en charge relatives aux frais de déplacement et les aides à la formation sont attribuées à tout demandeur d'emploi sous certaines conditions, plus exigeantes que précédemment, et toujours connectées à un objectif direct de retour à l'emploi.

Les conditions de prise en charge de la formation (frais pédagogiques, de transport et d'hébergement) sont les suivantes :

- **le projet de formation doit toujours être validé et présenté par les conseillers ANPE/APEC** (la rémunération est maintenue)

- **la formation doit préparer à des métiers dits " prioritaires ".**

Chaque ANPE reçoit des Assedic une liste des secteurs d'activités concernés auxquels correspondent les formations dites "homologuées".

La formation est limitée à 12 mois et doit être financée au minimum à 33% du coût global par un autre programme de formation (de l'Etat, du Conseil régional, de l'AGEFIPH).

La prise en charge par l'ASSEDIC couvrira, dans ce cas, le solde des frais restant à la charge du demandeur d'emploi.

Les métiers " prioritaires " sont définis pour chaque région, révisables tous les 6 mois en ce qui concerne les aides à la formation.

- **Pour les formations liées à des métiers, mais "non prioritaires",** spécifiés par région, les conditions de prise en charge sont un peu différentes. Le co-financement minimum de 33% est toujours exigé mais la prise en charge par l'ASSEDIC est de 80% des frais restant à la charge du demandeur d'emploi (et plafonnée à 1000 euro) ; la durée maximale de stage est de 6 mois.

- Pour les formations non homologuées ou non suffisamment cofinancées ou trop longues... mais validées par les conseillers, l'ASSEDIC maintient la rémunération mais ne participe pas au coût de la formation.

Algora : *Pouvez-vous nous expliquer comment cela se passe administrativement pour un demandeur d'emploi s'inscrivant dans une de ces formations ?*

Mr. Voileau : Dans quelque cas que ce soit, la procédure est la même : l'ANPE ou l'APEC ayant validé la demande envoie à l'ASSEDIC une attestation d'inscription au stage de formation en indiquant le code métier/formation correspondant, plus, éventuellement, une demande d'aide à la formation. Au reçu de ce document, si l'Assedic valide la demande, une attestation d'entrée en stage est envoyée au demandeur d'emploi. Elle devra être visée tous les mois par le centre de formation. Sur cette attestation figure le numéro de "code formation" correspondant à la formation homologuée ou acceptée dans la liste des métiers non prioritaires.

Algora : *En regardant la liste des formations homologuées ou acceptées, en Ile de France, par exemple, je ne vois pas où peut s'inscrire l'offre de formation pour un APP, or c'est quand même cela qui nous intéresse !*

Mr. Voileau : En effet, pour les APP, le créneau n'est pas très large, car la formation en APP est rarement directement connectée à un métier. Cependant, deux possibilités existent :

- Pour que le coût de la formation soit pris en charge dans les conditions définies plus haut, la formation doit faire partie d'un "package" défini au départ par le conseiller qui a élaboré le parcours global vers le métier, incluant une formation aux connaissances générales. Un seul dossier doit être monté, le seul organisme qualifiant doit apparaître, l'APP devant venir en soustraction de cet organisme, pour sa partie de formation

- Pour la formation bureautique (avec du français, des maths ou pas), il faut que cette compétence soit reconnue nécessaire pour exercer un métier prioritaire.

En fait, il faut, à chaque fois, que la formation en APP soit posée comme nécessaire à l'acquisition directe ou indirecte des compétences relatives à un métier prioritaire selon la liste des Assedic, ou acceptée pour sa prise en charge partielle.

Les arbitrages sont faits par les conseillers ANPE /APEC. L'ASSEDIC n'entre pas dans le détail du programme de formation.

Algora : *Comment l'APP peut-il rentrer dans ce processus ?*

Mr. Voileau : Pour des métiers prioritaires nécessitant l'usage de la bureautique, du français, etc. (dossier dans ce cas au nom de l'APP), les APP doivent prendre contact avec les conseillers ANPE locaux afin que ceux-ci proposent les formations APP et les incluent au moment du montage du dossier de formation.

Par ailleurs, les APP devraient contacter les organismes qualifiants sur un bassin d'emploi défini, pour leur proposer, éventuellement, les prestations offertes aux candidats

pour les pré-requis généraux. C'est une option qui pourrait être alors incluse dans leur devis.

Cette hypothèse pourrait être travaillée, également, avec le Conseil régional ou l'AGEFIPH pour des partenariats à monter. Les APP et les ASSEDIC poursuivent, en quelque

sorte, le même but : le retour à l'emploi dans de bonnes conditions...

Madame Benguigui, responsable de l'animation régionale d'Ile-de-France, présente à l'interview, propose à Monsieur Voileau de prévoir une réunion rassemblant le représentant des Assedic, les APP et le Conseil

régional, d'une part, les APP et l'AGEFIPH, d'autre part, afin d'étudier les possibilités de partenariat entre ces organismes, pour proposer des prestations APP entrant dans les nouvelles mesures du PARE.

Propos recueillis par Christiane Oger
christiane.oger@app.tm.fr

BOITE A OUTILS

Répertoire des outils pédagogiques pour la formation linguistique de base

Ce document, qui se présente sous forme de fiches papier descriptives de ressources (un Cédérom accompagne le dossier), répertorie et analyse 63 méthodes et outils pédagogiques majoritairement "papier/crayon" et quelques vidéos et Cédérom. Il s'adresse aux formateurs et autres acteurs intervenant dans le champ de la formation linguistique de base : alphabétisation, lutte contre l'illettrisme, français langue étrangère.

Les outils présentés sont répartis en quatre catégories :

- ouvrages généraux et méthodologie
- cultures et formation
- mathématiques et développement cognitif
- français ("lecture et écriture", "communication orale et écrite", "communication orale" et "grammaire, phonétique, vocabulaire").

Ce répertoire, réalisé par l'équipe du Clap Ile-de-France, est en vente au CLP au prix de 20 euro (frais d'envoi compris).

Contact : tél. : 01 55 25 22 00 – mél : info@clp.asso.fr

Les APP testeurs ont rendu un verdict positif sur :

- l'outil TAM TAM.

TAM-TAM est un logiciel permettant de créer des situations de formation et d'animation de groupes ludiques et participatives. Il peut servir de support pour développer une pédagogie active et orale au sein de groupes restreints en formation. L'animateur-formateur projette, à partir d'un micro-ordinateur, et via un vidéo-projecteur, des questions dynamiques. Chacun des apprenants (ou groupe d'apprenants) en présence doit prendre la main le plus rapidement possible pour apporter sa réponse. A chaque prise de main, l'animateur demande des compléments, fait préciser, corrige... il accompagne et met en scène, ainsi, une véritable re-formulation collective des thèmes de formation. Ces séances donnent donc à l'animateur l'occasion de reprendre, mais aussi d'approfondir, tout contenu d'une formation sous une forme vivante, celle du jeu.

Myrna Jacquin et Nathalie Klein (APP de Mulhouse), Marie Amara (APP de Nancy) et Nathalie Quennehen (APP du Havre) qui avaient engagé un travail en 2003

sur cet outil ont fait un point sur la suite à donner en 2004 : élaborer une mutualisation des ressources déjà créées avec cet outil (1 000 questions en micro-informatique/bureautique, mathématiques, français, culture générale, biologie et anglais) et voir les conditions d'élargissement du test de cet outil au sein du réseau des APP.

Plus d'informations : C. Lochet - christophe.lochet@wanadoo.fr
www.j-a-t.com/tamtam

- l'outil "Comptez sur moi "

Il s'agit d'une série de 20 vidéos pédagogiques sur les mathématiques, mise en ligne sur TFS. Ces ressources sont accessibles gratuitement 24 heures sur 24 sur le site www.tfs.afpa.fr, à partir de n'importe quel poste informatique connecté à Internet, via une connexion à haut débit (mais aussi câble ou autres).

Cinq nouvelles vidéos (non testées celles-ci) sont également en ligne sur la pédagogie de la médiation.

Contact : jean.vanderspelden@app.tm.fr

Les SPAMS* envahissent le réseau....

... et, il faut bien le dire, ralentissent et gênent considérablement la communication dans le réseau. Après de nombreux essais de solution, nous avons demandé à notre prestataire informatique de renforcer le filtrage des messages ressemblant à des spams. Il s'agit d'une course sans fin et la méthode n'est pas infaillible. Pour augmenter l'efficacité, chaque APP doit, pour se protéger correctement, disposer d'un antivirus actualisé, paramétrer son logiciel de messagerie** pour rapatrier les méls : app.nomdelaville@app.tm.fr, et installer quelques filtres à la réception pour classer ou détruire automatiquement les spams qui pourraient encore passer au travers des filtres installés sur le site.

(*) Qu'est ce qu'un spam ?

Il s'agit d'un acte délibéré d'envoi en nombre de messages non sollicités, souvent à caractère publicitaire, rédigé en anglais, visant à encombrer une messagerie ou un forum de discussion électronique. Toutes les messageries sont concernées. Plus de 400000 serveurs sont infectés avec des virus installés par des spams, qui une fois en place, relaient les campagnes de spam, à l'insu de leurs propriétaires. Il ne faut pas répondre à ces messages, juste les effacer, sans ouvrir les pièces jointes. Dans 90% des cas, ces virus ne sont pas nuisibles.

(**) Voir la procédure de paramétrage :

"Comment configurer son Outlook5 pour exploiter son adresse APP ?" directement sur le site APP à l'adresse suivante :

<http://app.algora.org/aide/Extranet%20APP%20-%20Outlook%205.pdf>

ou contacter Céline Jacquemard
tél. 01.48.03.90.00

66% des APP utilisent la messagerie nationale,

soit plus de 312 sites. Parmi ces utilisateurs, 166 sites sont des "actifs permanents", c'est-à-dire qu'ils prennent connaissance de tous les messages échangés dans un délai inférieur à trois jours. 150 APP ne se connectent jamais sur la messagerie. Tous les autres APP lisent leurs messages adressés à app.nomdelaville@app.tm.fr sur une période et une fréquence variables.

Ces informations résultent de l'exploitation de la fonction partagée "historique", accessible à tous, sur une période de deux mois (janvier et février 2004) via le site : www.app.tm.fr.

Contact : celine Jacquemard
ou Jean Vanderspelden, tél : 01 48 03 90 00

Nouvelle configuration de la base "Ressources" d'Algora

La nouvelle base des produits pédagogiques multimédias pour adulte est désormais opérationnelle depuis le 8 janvier 2004. Les changements ne concernent pas le contenu de la base, mais principalement son ergonomie. Pour rappel, la base propose toujours quelques 2 600 références actualisées de ressources hors-ligne (cassettes vidéos, disquettes, cédéroms, et quelques dévé-déroms).

Les interfaces de recherche ont été améliorées et permettent, notamment, la présentation du thésaurus. On accède de manière plus conviviale aux évaluations des produits pédagogiques. Les utilisateurs ont la possibilité d'effectuer des

recherches rapides en plein texte en indiquant un ou plusieurs mots du titre, du contenu, du nom de l'éditeur, etc...

Pour ceux qui préfèrent être guidés, trois parcours sont possibles : rechercher un produit par mot-clé, rechercher un éditeur ou un distributeur, rechercher un produit évalué.

Contact : giselle.feral@algora.org

Les ressources multimédias sur les mathématiques

Présentation le **8 juin 2004**, à Paris dans les locaux de la BPI du Centre Pompidou, **des ressources multimédias sur les mathématiques**. Cette journée est la cinquième organisée par l'Espace Autoformation de la BPI, la Médiathèque et le Carrefour numérique de la Cité des Sciences et de l'Industrie, le CNERTA et Algora.

Programme et inscription dans la limite des places disponibles sur :

<http://ressources.algora.org/bref/agenda>

Contact et inscription directe :

Elisabeth Lasabatie,

tél. 01 44 78 43 66 : autoformation@bpi.fr

Formation accueil nouveaux coordonnateurs

Les deux prochaines sessions de formation accueil des nouveaux coordonnateurs auront lieu les 6 et 7 mai et les 18 et 19 novembre 2004. Cette formation de 2 jours, gratuite, a lieu à Algora.

Inscription : celine.jacquemard@algora.org

Bulletin des APP

Mission nationale d'animation du réseau des APP

Algora - 18-26, rue Goubet - 75959 Paris cedex 19 - Tél. : 0148 03 90 00 - Fax: 0148 03 90 21

Contact : christiane.oger@app.tm.fr

Directeur de la publication : Jacques Bahry - Rédacteur en chef: Michel Tétart - Secrétariat de rédaction : Christiane Oger

Comité de rédaction : R. Everat - F. Leplâtre - C. Oger - M. Tétart - J. Vanderspelden

Impression : Epigraph. Tél. : 01 48 41 45 94 - ISSN : 0298 8 070

Demande d'abonnement au bulletin des APP (à n'utiliser que si vous n'êtes PAS un APP)

Organisme : _____

Mr, Mme : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Prix : 61 € TTC - Chèque à établir à l'ordre de **ALGORA**
à retourner à **ALGORA, 18-26 rue Goubet, 75959 PARIS cedex 19**